

INTENTIONS DE MESSE POUR LA QUINZAINE

Dimanche 25 janvier 10h30 à Notre-Dame : Familles Cinquin-Moronoz-Lapierre et pour une action de grâce

Dimanche 1^{er} février 9h à St André : Famille Margand-Pinto, Mauricette Tribollet
10h30 à Notre-Dame : famille Francisco Da Rocha, Manuel Laranjeira, Robert Ruellet, Marcel Babé, pour les âmes du purgatoire et une action de grâce.

AGENDA

Samedi 31 janvier : la messe anticipée de 18h30 a lieu à St-Jean-d'Ardières, en raison de la fête des classes à St Georges de Reneins.

Jeudi 5 février à 20h : catéchisme pour adultes à la cure.

Mercredi 18 février : Messes des Cendres

12h à St André (bol de riz) et 19h à Notre-Dame

Dimanche 1^{er} mars : déjeuner partagé à la salle de l'Abbaye pour ceux qui veulent.

Mercredi 4 mars à 20h : Réunion de l'Equipe d'Animation Pastorale

Jeudis 5 et 12 mars à 20h : 2 soirées d'annonce de la Foi avec le parcours « Viens et Vois » à la salle de l'abbaye.

Dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 mars : nuit d'adoration à l'oratoire de la cure (de 22h à 7h pour la messe).

Samedi 7 mars : Recollection de Carême en paroisse à l'Abbaye de Venière (71) Messe 9h30, repas tiré du sac, prière, topo, confession, vêpres... Covoiturage possible. Possibilité de venir le matin ou l'après-midi ou toute la journée.

Pour libérer des parents : projet de garderie d'enfants le matin à la salle de l'abbaye.

Inscription auprès de Jérôme Grandpierre : 06 35 15 01 91

Vendredi 20 mars : Rando St Jo

20h30 messe à l'abbatiale puis marche de nuit vers Ars.

Vendredi 1^{er} au samedi 2 mai : Sortie pèlerinage en paroisse à ND de la Salette, covoiturage possible (*Info : Père Tancrède*)

Jeudi 30 avril au samedi 2 mai : Mission d'évangélisation à la paroisse de Monsols (*Info : Père Vincent*)



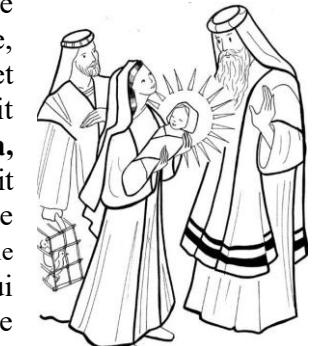
Feuille paroissiale

Du dimanche 25 janvier au dimanche 8 février 2026

De la crèche à la croix.

Jésus est présenté à 40 jours au Temple (2 février) avec l'offrande d'un couple de tourterelles ou deux petites colombes (*Lc 2, 24*), c'est-à-dire le sacrifice des pauvres. «... la famille de Jésus était comptée parmi les pauvres d'Israël ; il nous fait entendre que c'était justement parmi eux que pouvait mûrir l'accomplissement de la promesse » (*L'enfance de Jésus*, p.117). La sainte famille vit pauvrement l'obéissance de la loi lors de la présentation au temple. Et le vieillard Siméon montre **l'Enfant-Dieu qui est la lumière du monde ou la pierre d'achoppement**. Il annonce à la Vierge Marie le glaive de douleur qui transpercera son cœur au pied de la croix.

Puis l'Évangile de Luc nous présente la Vierge Marie et saint Joseph qui montent à Jérusalem pour la Pâque accompagnés de Jésus âgé de douze ans, selon ce que prescrit la Loi (cf. *Ex 23, 17 ; 34, 23sq.*), un signe de la profonde religiosité de la Sainte Famille. Au retour, pendant trois jours Marie et Joseph le cherchent et le retrouvent dans le Temple, s'entretenant avec les maîtres de la Loi (cf. *Lc 2, 46-47*) ; et quand ils lui demandent des explications, Jésus leur dit de ne pas s'étonner, car **sa place est là, sa maison est là, auprès du Père, qui est Dieu**. « Il professe - écrit Origène - qu'il est dans le Temple de son Père, ce Père qu'il nous a révélé et dont il a dit être le Fils » (*Homélie sur l'Évangile de Luc*, 18, 5). Le Temple, c'est son Corps qui sera livré pour nous sur la croix, avant d'être rebâti le 3^{ème} jour au matin de la résurrection !



Ces mystères joyeux annoncent les mystères douloureux, dont la pleine signification ne sera dévoilée que dans les mystères glorieux ! De la crèche nous allons vers la souffrance de la croix. Saint-Paul écrit : « **Je complète à ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ, pour son corps qui est l'Église** ». Saint-Augustin, en commentant ce texte, ajoute : « *Le Christ a souffert mais comme chef, tête, de l'Église, maintenant, c'est à son corps mystique de souffrir* ». Chaque baptisé peut dire : *ce corps, c'est moi, je suis un membre du Christ, et ce qui manque aux souffrances du Christ, il me faut le compléter pour son corps qui est l'Église d'aujourd'hui* ! On peut donc souffrir comme un païen ou souffrir comme un baptisé, un saint. Le Christ nous dit : « Bienheureux ceux qui pleurent..., ceux qui sont persécutés à cause de son Nom... » **Il y a donc un sens**

à la souffrance chrétienne, qui est de nous unir à la passion du Christ, à la fois pour notre profit personnel, et aussi pour le salut des âmes.

Comment lutter, atténuer la souffrance et essayer de donner un sens à l'absurdité de la souffrance ?

Vivre, souffrir et mourir avec le Christ est gage de résurrection avec le Christ ! En premier lieu, il ne faut prier, prier pour unir les difficultés et les souffrances à la passion et à la prière de Jésus Christ.

Avec la lumière de la foi, prions pour les malades, ceux qui souffrent. Prions pour la défense de la vie, de son origine à sa fin ! **Père Tancrède**

Projet de loi sur l'aide à mourir, à partir du 20 janvier 2026

La proposition de loi relative au « droit à l'aide à mourir » adoptée par l'Assemblée nationale va donc passer au Sénat. La Commission des affaires sociales et la Commission des lois du Sénat ont examiné ce texte.

La Commission des lois, qui a le mérite d'éviter une falsification du langage, constate que ce texte « prend la forme d'une euthanasie ou d'un suicide assisté ». Elle reconnaît « une profonde rupture quant au rapport de notre société à la mort » et même « une incitation à la mort ». Elle considère également que « le domaine d'application de la loi paraît extensible » et qu'il faut bien « avoir en tête le risque que ce texte serve de 'pied dans la porte' vers une extension future du champ couvert par ce droit à mourir ».

La Commission des affaires sociales, quant à elle, constate « une rupture fondamentale avec l'exercice traditionnel des professions de santé ». Consciente des « dérives observées dans les pays ayant légiféré sur l'aide à mourir », elle met en garde contre un texte qui doterait « la France d'une des législations les plus permissives au monde ». Doit-on pour autant s'attendre à ce que le Sénat rejette le principe de « l'aide à mourir » ? Rien n'est moins sûr. Ces deux commissions proposent simplement une « amélioration » de la proposition de loi afin de « sécuriser la procédure » permettant l'accès à l'aide à mourir. Comment expliquer une telle incohérence ? Est-ce pour céder à la pression « d'une demande sociétale d'autodétermination en toutes circonstances », comme l'écrit la Commission des lois ? Est-ce pour palier « les carences de l'offre de soins palliatifs » que constate la même commission ? Est-ce pour faire des économies ?



L'heure est venue de proposer à nos concitoyens autre chose que cet individualisme mortifère qui fragilise la cohésion sociale. Alors que la violence et la mort provoquée se banalisent, il est urgent de rappeler le caractère sacré de la vie humaine. Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'heure est au courage et à la vérité. Nous comptons sur vous pour dire non à l'euthanasie et oui aux soins palliatifs !

+ Olivier de Germay, Archevêque de Lyon

3^{ème} dimanche du temps ordinaire - A

Samedi 24 : Messe anticipée 18h30 St Jean d'Ardières

Dimanche 25 : Messes 9h à Saint André

10h30 à l'abbatiale de Belleville

Lundi 26 : Pas de messe

Mardi 27 : Messe 19h à l'oratoire (18h Adoration, 18h30 vêpres)

Mercredi 28 : Messes 9h à l'oratoire (7h45 Adoration, 8h30 Laudes)
19h à l'oratoire

Jeudi 29 : Messes 8h45 à St-Georges de Reneins
19h à l'oratoire (16h Adoration)

Vendredi 30 : Messes 7h à l'oratoire
18h15 à l'oratoire (17h Adoration, confessions)

Samedi 31 : Messe 9h à l'oratoire (7h45 Adoration-laudes / confessions)

4^{ème} dimanche du temps ordinaire - A

Samedi 31 : Messe anticipée 18h30 à St Jean d'Ardières

Dimanche 1^{er} : Messes 9h à Saint André

10h30 à l'abbatiale de Belleville

Il n'y a plus de chauffage à l'abbatiale en raison des travaux !
Il y a la possibilité d'être au chaud à la messe du 31 janvier à 18h30 à St Jean d'Ardières ou 9h le dimanche 1^{er} février à St André.

Il n'y a pas de messe à St Georges ce WE-ci en raison de la fête des classes.

Lundi 2 : Messe 9h à l'oratoire

Mardi 3 : Messes 9h à l'oratoire
19h à l'oratoire (18h Adoration, 18h30 vêpres)

Mercredi 4 : Messe 9h à l'oratoire (7h45 Adoration, 8h30 Laudes)

Jeudi 5 : Messes 8h45 à St-Georges de Reneins
19h à l'oratoire (16h Adoration)

Vendredi 6 : Messes 7h à l'oratoire
18h15 à l'oratoire (17h Adoration, confessions)

Samedi 7 : Messe 9h à l'oratoire (7h45 Adoration-laudes)

5^{ème} dimanche du temps ordinaire

Samedi 7 : Messe anticipée 18h30 à St Jean d'Ardières

Dimanche 8 : Messes 9h à Saint André

10h30 à l'abbatiale ET à St-Georges de Reneins